

La deuxième province
Également connue sous le nom de Province atlantique internationale
de l'Église épiscopale protestante des États-Unis d'Amérique
Procès-verbal du Synode 2024
9 mai 2024

Le Synode provincial a été convoqué à 8h30 par Zoom par le président, le très révérend Dr DeDe Duncan-Probe, évêque de Central New York, avec l'aumônier Mgr Jeremiah Williamson, évêque d'Albany, qui a prononcé une prière. La session de travail est ensuite ouverte par la Présidente, la Révérende Dr DeDe Duncan-Probe, évêque du centre de l'État de New York.

Le secrétaire provincial, le révérend Jimmie Sue Deppe, signale que le quorum requis par les Ordonnances est atteint. Le Chancelier Martha Berry, Esq., au nom de la Commission d'expédition des affaires, propose l'adoption de l'ordre du jour précédemment distribué. L'ordre du jour est dûment approuvé par vote numérique. Le chancelier Berry propose l'adoption des règles d'ordre telles que distribuées précédemment, qui sont dûment approuvées.

Le président Duncan-Probe annonce les nominations suivantes, en précisant que certains de ces comités ont déjà été constitués, mais que les nominations suivantes prendront effet immédiatement et jusqu'au prochain Synode ordinaire, sauf indication contraire.

Parlementaire

Martha Berry, avocate (Centre de l'État de New York)

Chancelier

Martha Berry, avocate (Centre de l'État de New York)

Comité de nomination

La Révérende DeDe Duncan-Probe (Central New York),
présidente

Le Vén. Walter Baer (Convocation des Églises épiscopales
d'Europe)

La Révérende Lillian Davis-Wilson, Diacre (Ouest de l'État de
New York)

Le Révérend Canon Johnnie Ross (Rochester)

Commission de l'expédition des affaires

Le révérend Jimmie Sue Deppe (Long Island)

Martha Berry, Esq. (centre de l'État de New York)

La Révérende Lillian Davis-Wilson (Ouest de l'État de New York)

Commission des résolutions

Chanoine Paul Ambos, avocat (New Jersey), Président

Martha Berry, avocate (centre de l'État de New York)

Le vénérable Walter Baer (Convocation des Églises épiscopales d'Europe)
Thomas Chu, avocat (New York)
Le révérend Jimmie Sue Deppe (Long Island)

Comité de planification du synode

La Révérende DeDe Duncan-Probe (centre de l'État de New York)
Le vénérable Walter Baer (Convocation des Églises épiscopales d'Europe)
La Révérende Lillian Davis-Wilson, Diacre (Ouest de l'État de New York)
Le révérend Jimmie Sue Deppe (Long Island)
Jose R. Delgado (Porto Rico)
Le révérend chanoine Johnnie Ross (Rochester)
Thomas Chu, Esq. (New York)

Comité des élections

La Révérende DeDe Duncan-Probe (Central New York),
Présidente
Le Chanoine Paul Ambos, avocat (New Jersey)
Martha Berry, avocate (centre de l'État de New York)
Mme Jan Paxton (New Jersey)
Mme Rachel Ravellette (Central New York)
M. Steve Welch (New Jersey)

Comité technique pour le synode

Le révérend Jimmie Sue Deppe (Long Island)
M. Bruce Dunn (Rochester)
M. John King (Newark)
Mme Nina Nicholson (Newark)
Mme Jan Paxton (Newark)
Mme Rachel Ravellette (Central New York)
Chanoine Steve Welch (New Jersey)

Le secrétaire Deppe propose l'adoption du projet de procès-verbal du 5 mai 2022. Synode ordinaire tel que distribué précédemment. Une correction est apportée : le 5 mai 2021 doit être corrigé en 5 mai 2022. Après acceptation de cette correction, le procès-verbal est adopté.

M. Steve Welch, du comité des élections, a donné les instructions pour le premier tour de scrutin, et le vote a commencé pour le poste de représentant laïc au Conseil provincial :

- Adam Hamilton-Ferguson (Central New York)
- Yamilka M. Maldonado Mitchell (Porto Rico)

et à la fonction de membre du clergé (diacre ou presbytre), membre provincial du conseil exécutif de l'Église épiscopale :

- Archidiacre Walter Baer (Convocation des églises épiscopales en Europe)

- La Révérende Theodora Brooks (New York)
- La Révérende Diana L. Wilcox (Newark)
- Le révérend Luke Fodor (Ouest de l'État de New York)
- Le révérend Keith McCoy, diacre (New Jersey)

Le premier tour de scrutin a été effectué.

La secrétaire Deppe signale qu'aucune candidature n'a été présentée en vertu du règlement et note que toutes les candidatures ne font l'objet d'aucune opposition, à l'exception de celles du représentant laïc au Conseil exécutif et du membre provincial du clergé au Conseil exécutif de l'Église épiscopale. Elle propose l'élection par acclamation de tous les postes sans opposition, ce qui est dûment adopté. Le président déclare élus les postes pour lesquels il n'y a pas d'opposition.

Un message d'accueil vidéo de l'évêque président Michael Curry a été présenté.

Mgr Duncan-Probe a ensuite fait remarquer que le rapport du président au synode avait déjà été publié et mis en ligne sur le site Internet de Province II.

Mgr Duncan-Probe présente Lis Jacobs, trésorière de la Province II. En raison du récent changement de trésorier, il n'y a pas de rapport du trésorier ni de budget à présenter. C'est pourquoi Mgr Duncan-Probe demande la tenue d'une réunion spéciale du Synode de la Province II pour la présentation, la discussion et l'adoption éventuelle du budget provincial 2024-2027. Aucune discussion n'a eu lieu.

L'évêque Duncan-Probe remercie le Synode. La date de la réunion spéciale du Synode sera déterminée et annoncée ultérieurement et les documents seront communiqués à l'avance.

L'évêque Duncan-Probe a accueilli la présidente de la Chambre des députés, Julia Ayala Harris. La Présidente de la Chambre des Députés, Julia Ayala Harris, a fait une présentation émouvante au Synode sur un besoin important d'accessibilité, d'inclusion et de sécurité au sein de l'Église.

M. Welch a présenté les résultats du premier tour de scrutin :

- Représentante laïque au Conseil provincial : Yamilka M. Maldonado Mitchell (Porto Rico) élue à la majorité des voix (44 voix).
- Clergé Provincial Membre du Conseil Exécutif de l'Église Episcopale - la majorité n'a pas été atteinte.
 - Deux candidats se sont retirés :
 - Le révérend Luke Fodor, (Ouest de l'État de New York)
 - Le révérend Keith McCoy, diacre (New Jersey)

Le président a déclaré l'élection de Yamilka M. Maldonado Mitchell (Porto Rico) comme représentante laïque au Conseil provincial. Le président déclare qu'il n'y a pas d'élection du membre provincial du clergé au Conseil exécutif de l'Église épiscopale. Le scrutin est ouvert pour le deuxième tour.

L'évêque Duncan-Probe demande au chanoine Ambos, président du Comité des résolutions, de présenter un rapport. M. Ambos, au nom du Comité, propose Résolution 2024-1 :

Il est résolu que la Province Atlantique Internationale - la deuxième province de l'Église épiscopale - soumette la résolution suivante à la 81e Convention générale de l'Église épiscopale qui se réunira en 2024 :

Il est résolu, avec l'accord de la Chambre des _____, que cette 81e Convention générale de l'Église épiscopale appelle tous les membres de l'Église à s'informer sur les injustices du trafic de main-d'œuvre, en particulier sur la façon dont il affecte les jeunes migrants ; et qu'il soit également *résolu* que

Il est résolu que l'Église épiscopale encourage ses diocèses et ses congrégations à s'engager dans des campagnes d'éducation qui sensibilisent à la traite des êtres humains, à ses signes et aux méthodes de prévention.

Il est résolu que l'Église épiscopale plaide en faveur de politiques globales et applicables aux niveaux local, étatique et national visant à éradiquer la traite des êtres humains et à protéger les jeunes migrants.

Il est résolu que le Bureau des relations gouvernementales communique cette résolution aux organes législatifs appropriés, en les exhortant à prendre des mesures décisives contre l'exploitation des jeunes migrants.

Explication

Cette résolution vise à galvaniser l'Église épiscopale pour qu'elle prenne position contre la grave injustice de la traite des êtres humains, en se concentrant sur la population particulièrement vulnérable des jeunes migrants. L'Église est appelée à défendre la dignité et le caractère sacré de chaque être humain. Le trafic de main-d'œuvre porte atteinte aux libertés et à la dignité inhérente des individus, ce qui est contraire aux enseignements du Christ et aux valeurs de l'Église épiscopale. Les jeunes migrants sont particulièrement vulnérables à l'exploitation en raison de divers facteurs, notamment l'instabilité économique, l'absence de protection juridique et l'isolement social. Par l'éducation et le plaidoyer, l'Église peut jouer un rôle central dans la sensibilisation et la promotion d'un changement significatif qui s'aligne sur notre engagement en faveur de la justice et de la compassion pour tous.

Voir : <https://www.nytimes.com/2023/02/25/us/unaccompanied-migrant-child-workers-exploitation.html>

La résolution est adoptée telle que présentée (59 voix pour, 1 voix contre). M. Ambos, au nom de la commission, propose Résolution 2024-2 :

Il est résolu que la Province Atlantique Internationale - la deuxième province de l'Église épiscopale - soumette la résolution suivante à la 81e Convention générale de l'Église épiscopale qui se réunira en 2024 :

Il est résolu, avec l'accord de la Chambre des _____, que le Comité mixte permanent de planification et d'organisation fixe la date de la 82e Convention générale à au moins dix jours entre le 15 juin et le 15 octobre, y compris les réunions de divers comités jusqu'à quatre jours

avant la Convention, conformément aux lignes directrices énoncées dans la résolution 1988-A150.

Explication

Cette résolution demanderait aux organisateurs de la 82e Convention générale de suivre les lignes directrices de 1988 pour la programmation des Conventions générales.

La pandémie de Covid a entraîné un raccourcissement de la 80e Convention générale, qui est passée des dix jours initialement prévus à quatre jours, sans qu'aucun temps ne soit alloué aux auditions législatives pendant ces quatre jours ; toutes les auditions des commissions législatives se sont déroulées en ligne au cours des deux mois précédant l'ouverture. La 81e Convention générale est prévue pour six jours, mais avec un temps d'audition minimal autre qu'un seul créneau de trois heures la veille de l'ouverture, en s'appuyant à nouveau presque exclusivement sur les auditions en ligne précédant la Convention.

Un grand nombre des auditions en ligne nécessaires des commissions législatives ont lieu pendant la journée de travail. Les voix de ceux qui (a) ne sont pas en mesure de s'absenter sporadiquement de leur travail pour y assister, (b) ne disposent pas d'un ordinateur ou d'un smartphone en nombre suffisant pour y accéder, et (c) n'ont pas de connexion internet disponible ou fiable, s'en trouvent amoindries. Ceux d'entre nous qui ont le privilège de pouvoir participer aux semaines précédant la Convention ne sont pas en mesure d'apprécier le sort de ceux qui sont moins privilégiés et dont les voix ne seront pas entendues avant le coup de marteau d'ouverture. Lorsque les auditions législatives, ou les auditions législatives finales, se tiennent sur place avant ou pendant la Convention générale, tous ceux qui peuvent être présents peuvent participer au processus législatif.

Le recours aux auditions en ligne avant la Convention a conduit à des propositions draconiennes de règles d'ordre qui visent à considérer toute résolution (autre que celle soumise par un diocèse ou une province) proposée plus de trois mois avant la Convention comme une « résolution tardive » nécessitant des obstacles particuliers pour permettre sa prise en compte. Une telle règle est jugée nécessaire pour forcer l'examen en ligne par le CL avant l'arrivée au Congrès. C'est le contraire de l'ouverture et de la transparence.

Le fait de prévoir du temps pour se conformer aux lignes directrices relatives à la durée des Conventions favorisera un meilleur examen délibératif de la législation et permettra la collégialité qui a fait cruellement défaut à Baltimore et qui est également réduite à Louisville. La Chambre des évêques se réunit souvent entre les Conventions ; les Députés n'ont que les Conventions pour se réunir et travailler ensemble.

Si la ligne budgétaire 513 est insuffisante pour couvrir les besoins logistiques d'une convention de dix jours (bien qu'elle ait été considérablement augmentée par rapport aux deux conventions précédentes), le Conseil exécutif peut l'augmenter si nécessaire.

Document : https://www.episcopalarchives.org/cgi-bin/acts/acts_resolution.pl?resolution=1988-A150

La résolution est présentée telle quelle, une discussion a lieu, la résolution n'est pas adoptée (25 oui, 35 non). M. Ambos, au nom de la commission, propose Résolution 2024-3 :

Il est résolu que la Province Atlantique Internationale - la deuxième province de l'Église épiscopale - modifie l'Ordonnance III, section 10 des Ordonnances de la deuxième province pour qu'elle se lise comme suit (les insertions sont soulignées, les suppressions sont biffées) :

Il y a une commission des résolutions. Ce comité organise et fait rapport sur (a) toute question soumise au Synode en vertu du Canon ~~I.9.11~~I.9.10 de l'Église épiscopale, (b) toute résolution à proposer à la Convention générale, et (c) toute autre résolution à considérer par le Synode.

Explication :

Les canons I.9.10 - .11 (2022) prévoient :

Art. 10. Dans les soixante jours qui suivent chaque session de la Convention générale, les présidents des deux Chambres de la Convention générale renvoient aux Synodes provinciaux, ou à l'un d'entre eux, les sujets que la Convention générale peut prescrire, ou qu'ils peuvent juger opportuns, pour qu'ils soient examinés par les Synodes, et il sera du devoir de ces Synodes d'examiner le ou les sujets qui leur auront été renvoyés lors de la première réunion du Synode tenue après l'ajournement de la Convention générale, et de faire rapport de leur action et de leur jugement en la matière au Secrétaire de la Convention générale au moins six mois avant la date de la réunion de la Convention générale suivante.

Sec. 11. Chaque Synode provincial conservera les procès-verbaux, journaux ou autres comptes rendus de ses réunions, et transmettra une copie de ces comptes rendus au Secrétaire de la Chambre des Députés, et une copie aux Archives de l'Église Épiscopale. Le Synode transmet également aux Archives des copies de tous les documents inactifs non publiés.

La référence de l'ordonnance à la section 11 semble être une erreur typographique, que la présente proposition corrige.

La résolution est adoptée telle que présentée (52 oui, 1 non). Le rapport de la commission des résolutions est ainsi terminé.

L'évêque Duncan-Probe attire notre attention sur la présentation vidéo du révérend Michael Barlowe, responsable exécutif du CG, qui a été envoyée à l'avance. L'évêque Duncan-Probe espère que nous l'avons tous visionnée, car elle contient des informations importantes.

Le Synode s'interrompt à 10 heures pour une brève pause de dix minutes. Le Synode reprend à 10 h 10.

M. Welch présente les résultats du second tour de scrutin :

- Membre provincial du clergé du Conseil exécutif de l'Église épiscopale : la Rév. Theodora Brooks, (New York) élue à la majorité des voix (HOD : 28, HOB : 5).

Le président déclare que la Révérende Theodora Brooks (New York) a été élue membre provincial du clergé du Conseil exécutif de l'Église épiscopale.

L'évêque Duncan-Probe souhaite la bienvenue à la présidente de la CPG, Mary Kate Wold, qui a présenté son exposé au Synode. La présidente de la CPG, Mary Kate Wold, a parlé du travail important de la CPG et a donné un aperçu de la CPG. Elle a également parlé de l'accessibilité financière et de la parité des prestations entre le clergé et les laïcs.

Le président, Mgr Duncan-Probe, a exprimé ses remerciements pour l'organisation et le déroulement du scrutin, pour l'aide apportée au Synode et pour la participation de tous à la réunion Synode Zoom. L'aumônier, Mgr Williamson, prononce la prière de clôture et la bénédiction.

L'ordre du jour étant épuisé, l'évêque Duncan-Probe lève la séance et lève le Synode à 10 h 34.

Respectueusement soumis,

Révérénd Jimmie Sue Deppe,
Secrétaire